



Litige avec le RSI

Par christian_delbecchi

Bonjour,

Suite de la vente de notre commerce le RSI a bloqué la somme de 7400euro pour des cotisations du .Après vérification avec le service contentieux du RSI et notre comptable nous ne devons plu rien .

La vente ces fait le 10 mars 2016 en juillet de cet année le RSI nous réclame 9100euros de cotisation. je me suis rendu dans la permanence de ceux service avec les justificatif de paiement la personne me dit ,votre relevé de situation est faux ,donc elle ma imprimée le nouveau avec ces 9100euros .mon comptable a renvoyer et fait les calculs la somme ne correspond pas.

Après un envoie en LR AR le 10 octobre 2017 le RSI nous répond qu il faut réglée la somme avant poursuite.

Aujourd'hui huit j ai que mon salaire de 1600euro mon épouse ancien artisan n a droit a rien deux enfants a charge, locataire avec un loyer de 780euro ,suite a la vente de notre commerce il nous resté 2500euros sur la vente de 10000euros, donc dépôt de dossier de surendettement en mai 2016 qui a été recevable et validé par le tribunal.

pouvez vous nous conseillé ,et dirigé dans les démarches à entreprendre.

Dans l attente d une réponse de votre part, car notre situation devient compliqué et urgente.

CORDIALEMENT
MR DELBECCHI